PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 1er juin 2023, à 19 h 15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Frédéric Berthiaume

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absences : Manon Robitaille et Erik Johnson

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h 15.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-06-01.112 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption – Second projet de Règlement n°1721 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) afin de modifier des normes de la zone R1-45

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 1er juin 2023, d'une assemblée publique aux fins de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet, pour toutes les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales de la zone R1-45, de diminuer la hauteur minimale des bâtiments de deux (2) étages à un (1) étage et de réduire la marge arrière à 6 mètres ;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-01.113 D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1721 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n°1369) afin de modifier des normes de la zone R1-45* », tel que déposé.

ADOPTÉE

3. **Séances du conseil municipal de juin et juillet 2023 - Déplacement à la Salle Annette-Savoie**

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement d'un accès universel à l'hôtel de ville qui auront cours aux mois de juin et juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut, par résolution, déterminer l'endroit où se tiennent les séances du conseil ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la Salle Annette-Savoie pour la tenue des séances du 15 juin et du 13 juillet 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-01.114 DE TENIR les séances du conseil municipal du 15 juin et du 13 juillet 2023 à la Salle Annette-Savoie.

ADOPTÉE

4. **Service de la bibliothèque et de la culture – Embauche d'un chef des activités culturelles – Madame Julie Deslauriers**

CONSIDÉRANT qu'un poste de chef des activités culturelles est nécessaire pour développer l'offre de services culturels offerts aux citoyens dans la structure administrative de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 26 mai 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2023-06-01.115 D'ENGAGER madame Julie Deslauriers à titre d'employé-cadre, au poste de chef des activités culturelles au Service de la bibliothèque et de la culture, à compter du 26 juin 2023.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.772.03.141.

ADOPTÉE

5. **Service de sécurité des incendies – Embauche d'un chef de division – Monsieur Michel Robert**

CONSIDÉRANT le départ récent du chef de division, et que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement des activités de la direction du Service de sécurité des incendies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 26 mai 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-06-01.116 D'ENGAGER monsieur Michel Robert à titre d'employé-cadre, au poste de chef de division au Service de la sécurité incendie, à compter du 5 juin 2023.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.221.00.141.

ADOPTÉE

4. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 26.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 26 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques